



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JUIN 2023

Délibération n° 47-2023
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 27
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Exposé des motifs :

Plusieurs associations ont sollicité la collectivité afin d'obtenir des subventions exceptionnelles.

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations locales contribuant à l'animation, à la cohésion sociale ou à la promotion de la santé sur le territoire de la Ville de Bernay.

Ces demandes concernent les associations suivantes :

- AFREJADA, sollicite une aide de 2500 € pour l'achat d'une machine SNOEZELEN pour les personnes en fin de vie ou atteintes de troubles psychiques/comportementaux
- ARABESQUE, sollicite une aide de 8270 € pour la survie de l'école de danse qui avec 145 adhérents, est la seule école de danse pluridisciplinaire de qualité (label d'or de la FFD – finaliste du concours national en 2014) du sud du département de l'Eure avec des enseignants diplômés d'état et disposant de locaux aux normes pour l'enseignement de la danse
- L'AIRE JOYEUX, nouvelle association, sollicite une aide de 500 € afin d'acheter du matériel informatique, bureautique et de cuisine pour continuer à développer leurs ateliers
- L'UNC, sollicite 1617 € afin de remplacer leur drapeau tricolore
- LA CROIX ROUGE, sollicite une aide de 2000 € afin de faire l'acquisition d'un matériel moderne multiparamétrique et d'une tente d'extérieur XP aux normes de sécurité européennes, pour faire face à des interventions de plus en plus difficiles.
- LA REINE DES PRES BAINNANTS, sollicite une aide de 5000 € pour la création d'un lieu d'accueil permettant de recevoir des classes lors de visites de découverte de la nature et/ou initiations à la pratique du golf

- LE PHOTO CLUB, sollicite 2500 € pour aider à l'achat de d'éclairages LED sur batteries pour chaque œuvre exposée à la salle Capitulaire et autres (entre 50 et 60 photos) »

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,
Vu le budget 2023,
Vu les demandes de subventions exceptionnelles,
Vu l'avis favorable des membres de la commission « Instruction des demandes de subventions » qui s'est réunie le lundi 12 juin 2023

Claire PITETTE ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes à hauteur de :

- 4250 € à l'association ARABESQUE
- 800 € à l'Union Nationale des Combattants
- 2000 € à l'antenne locale de la Croix rouge
- 1500 € au Photo club

Pour copie certifiée conforme